



La participation aux frais de l'association Allegria

Notre principale action :

Nous nous engageons à vous accueillir tous les mois pour une séance de groupe de parole sur 12 mois, animée par deux bénévoles référents, sur des thèmes spécifiques pour vous aider à faire voler en éclats les conséquences satellites du traumatisme.

Nous intégrons aux groupes de parole, tout au long de l'année, des intervenants extérieurs faisant la lumière sur leurs compétences et sur ce que cela peut vous apporter.

L'association est née pendant le premier confinement 2020, après de longs mois de préparation. Au mois de mai, il nous apparaissait impensable de demander une adhésion financière aux participants, étant donné la situation sanitaire critique.

Néanmoins, l'équipe entière était déjà consciente de la **double importance** de cette adhésion. En effet, participer aux frais de gestion d'**Allegria** c'est aider à l'assurer correctement, à nourrir le lieu des rencontres que nous souhaitons toujours chaleureux et réconfortant et à avancer du mieux que nous le pourrons pour ensemble briser la loi du silence.

De plus, nous croyons que cela appuie aussi votre propre engagement auprès de vous même d'abord, et du groupe ensuite.

L'équipe Allegria travaille à la mise en place de nouveaux pôles dont, les 2 premiers sont déjà en place :

1-Soutenir et accompagner nos participant.e.s aux dépôts de plainte grâce à une avocate bénévole.

2-Mise en place d'une veille juridique qui permet à nos participant.e.s de poser toutes les questions auxquelles elles n'ont pas trouvé de réponses.

3-Prévenir et sensibiliser grâce à des interventions dans des écoles sur différents sujets (prévention, consentement, mon corps c'est mon corps...).

4-Complément individuel vous permettant de prendre un rendez vous privé avec certains professionnels de l'association pour une thérapie brève (en complément de vos groupes, sur demande).

5-Ateliers à thèmes en petits groupes autour de thématiques sportives, artistiques (en complément des groupes, sur demande).

6-Mise à disposition d'un lieu de vie pouvant accueillir les groupes de parole, les sessions individuelles ainsi que les ateliers à thèmes.

De plus, Raphaëlle (présidente) va se former à la Justice Restaurative.

Nous tenons à vous rappeler que l'adhésion de participation à un groupe de parole n'est pas un don fait à l'association. C'est avant tout un contrat entre vous et nous pour marcher ensemble sur le chemin de votre nouvelle construction.

Un espace don simple est affiché sur le site internet.

Nous sommes certaines que vous comprendrez l'importance d'une telle décision pour le bon développement des actions de l'association.

La cotisation annuelle pour votre participation à un groupe de parole auprès d'Allegria s'élève à 50 euros que vous pouvez payer comptant ou en 4 fois (12,5x4).

L'équipe Allegria reste à votre écoute, en permanence, n'hésitez pas à nous écrire un mail, nous répondrons ou vous rappellerons si vous le désirez.

Avec toute notre gratitude pour la confiance que vous nous offrez.